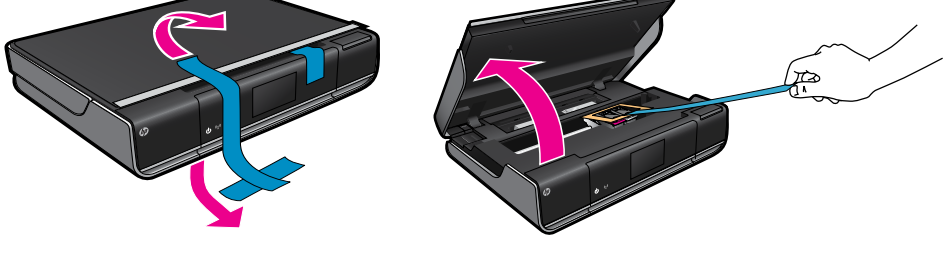


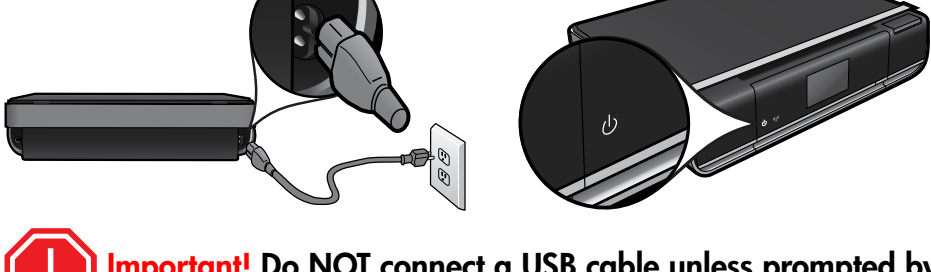
hp ENVY¹¹⁰ e-ALL-IN-ONE PRINTER D411 series

Start here...

1 Unpack, remove all tape and packing materials.



2 Connect power cord to the back. Touch to turn on the printer.



Important! Do NOT connect a USB cable unless prompted by the software! (Windows only)

3 Follow the instructions on the printer display.

- Lift up the control panel for easier viewing.
- Use the control panel buttons for navigation through the instructions and other features.

Control panel buttons are lit only when available

(Touch to display the Home screen) (Touch to display the Help menu or screen)



(Touch to return to the previous screen) (Touch to stop the current job in progress)

Note: eFax may not be available in all countries/regions.

See the Quick Reference for details

- Troubleshooting
- Printer parts
- Home screen buttons and icons
- Features and functions

Additional Info

Register your printer

Get quicker service and support alerts by registering at www.register.hp.com.

No CD/DVD drive?

For computers without a CD/DVD drive, please go to www.hp.com/support to download and install the software.

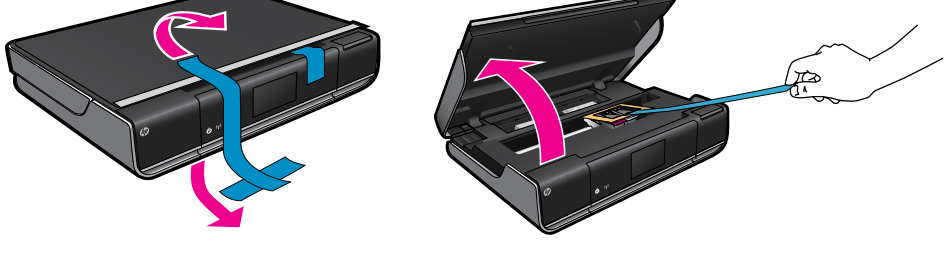
Readme File

The **Readme** file has HP support contact details, operating system requirements, and information updates.

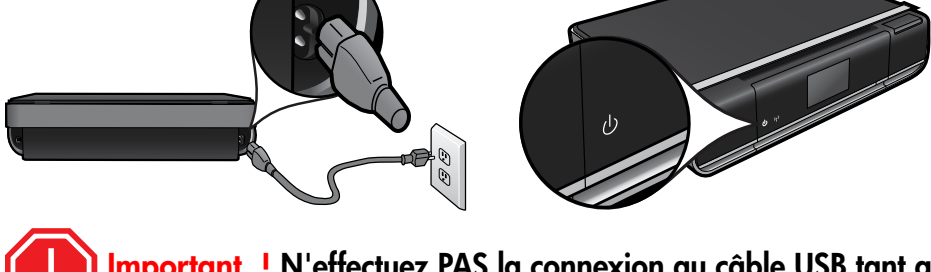
hp ENVY¹¹⁰ série e-ALL-IN-ONE PRINTER D411

Commencer ici...

1 Déballiez et retirez le ruban adhésif et les matériaux de protection.



2 Branchez le cordon d'alimentation à l'arrière. Touchez pour mettre l'imprimante sous tension.



Important ! N'effectuez PAS la connexion au câble USB tant que vous n'y êtes pas invité par le logiciel d'installation. (Windows seulement)

3 Suivez les instructions sur l'écran de l'imprimante.

- Soulevez le panneau de commande pour un meilleur affichage.
- Utilisez les boutons du panneau de commande pour parcourir les instructions et autres fonctionnalités.

Les boutons du panneau de commande ne s'allument que lorsqu'ils sont disponibles.

(Touchez pour afficher l'écran d'accueil) (Touchez pour afficher le menu ou l'écran d'aide)



(Touchez pour revenir à l'écran précédent) (Touchez pour arrêter la tâche en cours)

Remarque : Il est possible qu'eFax ne soit pas disponible dans tous les pays ou toutes les régions.

Voir le guide de références pour plus de détails

- Dépannage
- Composants de l'imprimante
- Icônes et boutons de l'écran d'accueil
- Fonctionnalités

Plus d'informations

Enregistrement de l'imprimante

Pour obtenir un service plus rapide et des alertes d'assistance, enregistrez-vous sur le site www.register.hp.com.

Aucun lecteur de CD/DVD ?

Sur les ordinateurs non équipés de lecteur de CD/DVD, visitez le site www.hp.com/support pour télécharger et installer le logiciel.

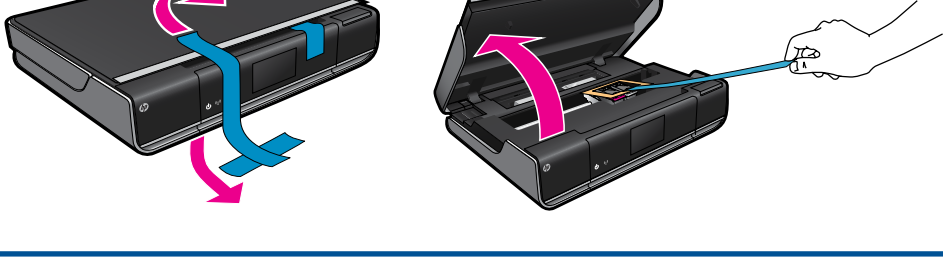
Fichier LisezMoi

Le fichier **LisezMoi** contient les contacts détaillés de l'assistance HP, les exigences système requises et les informations à jour.

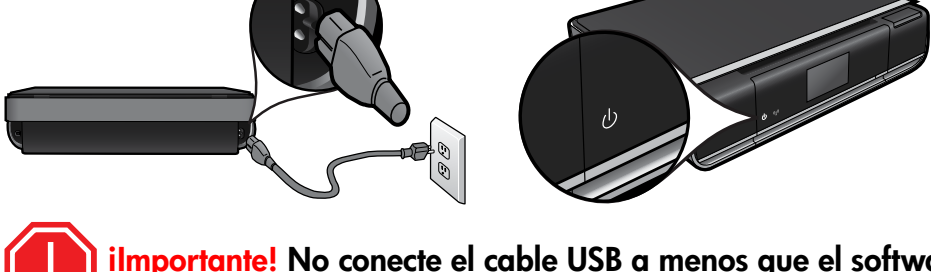
hp ENVY¹¹⁰ e-ALL-IN-ONE PRINTER D411 series

Comience aquí... Lea esto

1 Desembale el dispositivo y retire todo el material de embalaje y cintas.



2 Conecte el cable de alimentación en la parte trasera. Toque una vez para encender la impresora.



¡Importante! No conecte el cable USB a menos que el software se lo indique. (Sólo Windows)

3 Siga las instrucciones de la pantalla de la impresora.

- Levante el panel de control para una mejor visualización.
- Utilice los botones del panel de control para navegar por las instrucciones y otras funciones.

Los botones del panel de control se iluminan sólo cuando están disponibles

(Toque para mostrar la pantalla Inicio) (Toque para mostrar la pantalla o el menú Ayuda)



(Toque una vez para volver a la pantalla anterior) (Toque una vez para detener el trabajo actual en curso)

Nota: Es posible que eFax no esté disponible en todos los países/regiones.

Consulte la Referencia rápida para obtener más detalles

- Resolución de problemas
- Componentes de la impresora
- Iconos y botones de la pantalla principal
- Características y funciones

Información adicional

Registre la impresora

Obtenga un servicio más rápido y alertas de asistencia registrándose en www.register.hp.com.

¿No dispone de unidad de CD/DVD?

Si no dispone de una unidad de CD/DVD, visite www.hp.com/support para descargar e instalar el software.

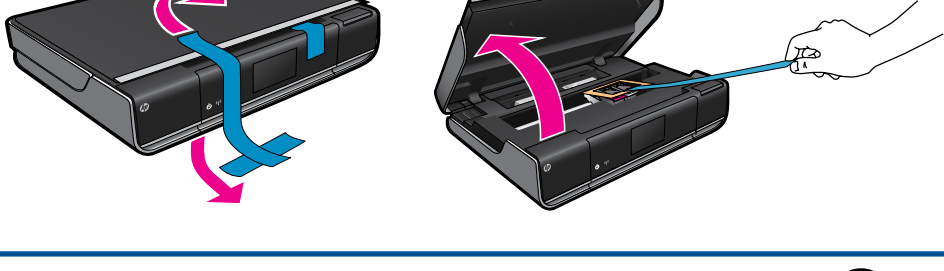
Archivo Léame

El archivo **Léame** incluye los datos de contacto del servicio de asistencia técnica de HP, requisitos del sistema operativo y la información actualizada.

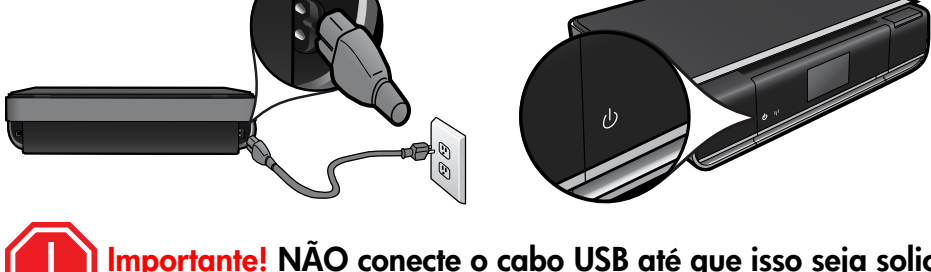
hp ENVY¹¹⁰ e-ALL-IN-ONE PRINTER D411 series

Comece aqui...

1 Retire o equipamento da embalagem e remova todas as fitas e todos os materiais de embalagem.



2 Conecte o cabo de alimentação na parte de trás. Toque em para ligar a impressora.



Importante! NÃO conecte o cabo USB até que isso seja solicitado pelo software! (Somente Windows)

3 Siga as instruções apresentadas no visor da impressora.

- Levante o painel de controle para uma visualização mais rápida.
- Use os botões do painel de controle para navegação pelas instruções e outros recursos.

Os botões do painel de controle ficam acesos apenas quando disponíveis

(Toque para exibir a tela inicial) (Toque para exibir a tela ou o menu Ajuda)



(Toque para retornar à tela anterior) (Toque para interromper o trabalho atual em andamento)

Nota: eFax pode não estar disponível em todos países/regiões.

Consulte a Referência rápida para mais detalhes

- Solução de problemas
- Peças da impressora
- Ícone e botões da tela inicial
- Recursos e funções

Informações adicionais

Registrar a impressora

Receba alertas de serviço e suporte mais rapidamente, registrando-se em www.register.hp.com.

Nenhuma unidade de CD/DVD?

Para computadores sem uma unidade de CD/DVD, acesse www.hp.com/support para baixar e instalar o software.

Arquivo Leíame

O arquivo **Leíame** tem detalhes de contato de suporte da HP, requisitos de sistema operacional e atualizações de informações.

HP printer limited warranty statement

HP product	Duration of limited warranty
Software Media	90 days
Printer	1 year
Print or Ink cartridges	Until the HP Ink is depleted or the "end of warranty" date printed on the cartridge has been reached, whichever occurs first. This warranty does not cover HP Ink products that have been refilled, remanufactured, refurbished, misused, or tampered with.
Printheads (only applies to products with customer replaceable printheads)	1 year
Accessories	1 year unless otherwise stated

- A. Extent of limited warranty.
1. Hewlett-Packard (HP) warrants to the end-user customer that the HP products specified above will be free from defects in materials and workmanship for the duration specified above, which duration begins on the date of purchase by the customer.
 2. For software products, HP's limited warranty applies only to a failure to execute programming instructions. HP does not warrant that the operation of any product will be interrupted or error free.
 3. HP's limited warranty covers only those defects that arise as a result of normal use of the product, and does not cover any other problems, including those that arise as a result of:
 - a. Improper maintenance or modification;
 - b. Software, media, parts, or supplies not provided or supported by HP;
 - c. Operation outside the product's specifications;
 - d. Unauthorized modification or misuse.
 4. For HP printer products, the use of a non-HP cartridge or a refilled cartridge does not affect either the warranty to the customer or any HP support contract with the customer. However, if prior failure or damage is attributable to the use of a non-HP or refilled cartridge or an expired ink cartridge, HP will charge its standard time and materials charges to service the printer for the particular failure or damage.
 5. If HP receives, during the applicable warranty period, notice of a defect in any product which is covered by HP's warranty, HP shall either repair or replace the product, at HP's option.
 6. If HP is unable to repair or replace, as applicable, a defective product which is covered by HP's warranty, HP shall, within a reasonable time after being notified of the defect, refund the purchase price for the product.
 7. HP shall have no obligation to repair, replace, or refund until the customer returns the defective product to HP.
 8. Any replacement product may be either new or like-new, provided that it has functionality at least equal to that of the product being replaced.
 9. HP products may contain remanufactured parts, components, or materials equivalent to new in performance.
 10. HP's Limited Warranty Statement is valid in any country where the covered HP product is distributed by HP. Contracts for additional warranty services, such as on-site service, may be available from any authorized HP service facility in countries where the product is distributed by HP or by an authorized importer.
- B. Limitations of warranty.
- TO THE EXTENT ALLOWED BY LOCAL LAW, NEITHER HP NOR ITS THIRD PARTY SUPPLIERS MAKES ANY OTHER WARRANTY OR CONDITION OF ANY KIND, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES OR CONDITIONS OF MERCHANTABILITY, SATISFACTORY QUALITY, AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.
- C. Limitations of liability.
1. To the extent allowed by local law, the remedies provided in this Warranty Statement are the customer's sole and exclusive remedies.
 2. TO THE EXTENT ALLOWED BY LOCAL LAW, EXCEPT FOR THE OBLIGATIONS SPECIFICALLY SET FORTH IN THIS WARRANTY STATEMENT, IN NO EVENT SHALL HP OR ITS THIRD PARTY SUPPLIERS BE LIABLE FOR DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, WHETHER BASED ON CONTRACT, TORT, OR ANY OTHER LEGAL THEORY AND WHETHER ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.
- D. Local law.
1. This Warranty Statement gives the customer specific legal rights. The customer may also have other rights which vary from state to state in the United States, from province to province in Canada, and from country to country elsewhere in the world.
 2. TO THE EXTENT THAT THIS WARRANTY STATEMENT IS INCONSISTENT WITH LOCAL LAW, THIS WARRANTY STATEMENT SHALL BE DEEMED MODIFIED TO BE CONSISTENT WITH SUCH LOCAL LAW. UNDER SUCH LOCAL LAW, certain disclaimers and limitations of this Warranty Statement may not apply to the customer. For example, some states in the United States, as well as some governments outside the United States, require that the disclaimer and limitations in this Warranty Statement from limiting the statutory rights of a consumer.
 - a. Preclude the disclaimer and limitations in this Warranty Statement from limiting the statutory rights of a consumer (e.g., the United Kingdom);
 - b. Otherwise restrict the ability of a manufacturer to enforce such disclaimers or limitations; or
 - c. Grant the customer additional warranty rights, specify the duration of implied warranties which the manufacturer cannot disclaim, or allow limitations on the duration of implied warranties.
 3. THE TERMS IN THIS WARRANTY STATEMENT, EXCEPT TO THE EXTENT LAWFULLY PERMITTED, DO NOT EXCLUDE, RESTRICT, OR MODIFY, AND ARE IN ADDITION TO, THE MANDATORY STATUTORY RIGHTS APPLICABLE TO THE SALE OF THE HP PRODUCTS TO SUCH CUSTOMERS.

HP Limited Warranty

Dear Customer,

You will find below the name and address of the HP entity responsible for the performance of the HP Limited Warranty in your country.

You may have additional statutory rights against the seller based on your purchase agreement. Those rights are not in any way affected by this HP Limited Warranty.

Ireland: Hewlett-Packard Ireland Limited, 63-74 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2

United Kingdom: Hewlett-Packard Ltd, Cain Road, Bracknell, GB-Berkshire RG12 1HN

Power specifications

Power cord: 589110-002, 589111-002, 589112-002, 589210-002, 589211-002, 8120-8441, 589218-002,

589216-002, 589217-002, 589215-002, 8120-8373

Input voltage: 100 to 240 Vac

Input frequency: 50-60 Hz

Power consumption: 70W peak, 20W average

Note: Use only with the power cord supplied by HP.

Ink usage

Note: Ink from the cartridges is used in the printing process in a number of different ways, including in the initialization process, which prepares the device and cartridges for printing, and in printhead servicing, which keeps print nozzles clear and ink flowing smoothly. In addition, some residual ink is left in the cartridge after it is used. For more information see www.hp.com/go/inkusage.



Get More Help

If you did not install the electronic Help with the HP ENVY 110 software, you can install it from the software CD or the support website.

- To install from the HP ENVY 110 software CD, insert the CD, and then begin installing the software.
- To install from the support website, go to the HP support website www.hp.com/support, and then download the "Full Feature Software and Drivers" software.

Windows: When you see the screen listing recommended software, make sure the "HP ENVY 110 Help" option is selected.

Mac: When you see the screen listing recommended software, select "HP Recommended Software."

Déclaration de garantie limitée de l'imprimante HP

Produit HP	Durée de la garantie limitée
Supports logiciels	90 jours
Imprimante	1 an
Cartouches d'encre	Jusqu'à épuisement de l'encre HP ou jusqu'à expiration de la date de garantie imprimée sur la cartouche (selon le cas qui se produira en premier). Cette garantie ne couvre pas les produits utilisant de l'encre HP qui ont été reconditionnés, mal utilisés ou altérés.
Têtes d'impression (ne s'applique qu'aux produits avec des têtes d'impression pouvant être remplacées par le client)	1 an
Accessoires	1 an, sauf indication contraire

- A. Extension de garantie limitée
1. Hewlett-Packard (HP) garantit au client utilisateur final que les produits HP décrits précédemment sont exempts de défauts de matériaux et malfunctions pendant la durée indiquée ci-dessus, à compter de la date d'achat par le client.
 2. Pour les logiciels, la garantie limitée HP est valable uniquement en cas d'impossibilité d'exécuter les instructions de programmation. HP ne garantit pas que le fonctionnement du logiciel ne connaîtra pas d'interruptions ni d'erreurs.
 3. La garantie limitée HP ne couvre que les défauts qui apparaissent dans le cadre de l'utilisation normale du produit et ne couvre aucun autre problème, y compris ceux qui surviennent du fait :
 - a. d'une mauvaise maintenance ou d'une modification ;
 - b. de logiciels, de supports, de pièces ou de consommables non fournis ou non pris en charge par HP ;
 - c. du fonctionnement du produit hors de ses caractéristiques ; ou
 - d. d'une modification non autorisée ou d'une mauvaise utilisation.
 4. Pour les imprimantes HP, l'utilisation d'une cartouche d'un autre fournisseur ou d'une cartouche rechargée n'entraîne pas la réactivation de la garantie ni d'un contrat de support HP. Toutefois, si la panne ou les dégâts peuvent être attribués à l'utilisation d'une cartouche d'un autre fournisseur, d'une cartouche rechargée ou d'une cartouche piratée, HP facturera les montants correspondant au temps et au matériel nécessaires à la réparation de l'imprimante.
 5. Si, pendant la période de garantie applicable, HP est informé d'une défaillance concernant un produit couvert par la garantie HP, HP choisira de réparer ou de remplacer le produit défectueux.
 6. Si HP est dans l'incapacité de réparer ou de remplacer, selon le cas, un produit défectueux couvert par la garantie HP, HP devra, dans un délai raisonnable après avoir été informé du défaut, rembourser le prix d'achat du produit.
 7. HP ne sera tenu à aucune obligation de réparation, de remplacement ou de remboursement tant que le client n'aura pas retourné le produit défectueux à HP.
 8. Tout produit de remplacement peut être neuf ou comme neuf, pourvu que ses fonctionnalités soient au moins équivalentes à celles du produit remplacé.
 9. Les produits HP peuvent contenir des pièces, des composants ou des matériaux équivalents à des neufs en termes de performances.
 10. La garantie limitée HP est valable dans tout pays dans lequel le produit HP couvert est distribué par HP. Des contrats séparés de services de garantie supplémentaires, tels que la réparation sur site, sont disponibles auprès des services de maintenance agréés par HP dans les pays dans lesquels le produit est distribué par HP ou par un importateur agréé.
- B. Restrictions de garantie
- DANS LA MESURE OÙ LES LOIS LOCALES L'AUTORISENT, HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE FONT AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN SE CONCERNANT LES PRODUITS HP NI MÊME TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER.
- C. Restrictions de responsabilité
1. Dans la mesure où les lois locales l'autorisent, les recours énoncés dans cette déclaration de garantie constituent les recours exclusifs du client.
 2. DANS LA MESURE OÙ LES LOIS LOCALES L'AUTORISENT, EXCEPTION FAITE DES OBLIGATIONS SPECIFIQUEMENT ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE, HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE POURRONT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU ACCIDENTELS, QU'ILS SOIENT BASÉS SUR LA LOI LOCALE. Selon ces lois locales, certaines renonciations ou limitations de cette déclaration de garantie peuvent ne pas s'appliquer au client. Par exemple, certaines lois des États-Unis, ainsi que certains gouvernements hors des États-Unis (y compris certaines provinces du Canada), peuvent :
 - a. exclure les renonciations et limitations de cette déclaration de garantie des droits statutaires d'un client (par exemple au Royaume-Uni) ;
 - b. restreindre d'une autre manière la possibilité pour un fabricant d'imposer ces renonciations et limitations ; ou
 - c. accorder au client des droits de garantie supplémentaires, spécifier la durée des garanties implicites que le fabricant ne peut nier, ou ne pas autoriser les limitations portées sur la durée des garanties implicites.
 3. EXCEPTÉ DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION, LES TERMES DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE NE EXCLUENT NI LIMITENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES APPLICABLES À LA VENTE DES PRODUITS HP AUXDITS CLIENTS, MAIS VIENNENT S'AJOUTER.

Garantie du fabricant HP

Cher client,

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'entité HP responsable de l'exécution de la garantie limitée relative à votre matériel HP dans votre pays.

En vertu de votre achat d'un produit HP, il est prévu que vous recevrez de notre équipe commerciale l'assistance de votre vendeur. Cependant, nous ne sommes pas responsables de l'exécution de la garantie limitée HP.

En particulier, si vous êtes un consommateur domicilié en France (appartenant au territoire d'outre-mer DOM-TOM inclus dans la liste des territoires qui leur sont applicables), le vendeur n'est tenu à votre égard des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires lorsque les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Cette loi s'applique :

• L'2114 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2115 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2116 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2117 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2118 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2119 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2120 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2121 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2122 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2123 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2124 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2125 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2126 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2127 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2128 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2129 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2130 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2131 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2132 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2133 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2134 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2135 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2136 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2137 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2138 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2139 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2140 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2141 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2142 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2143 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2144 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2145 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2146 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2147 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2148 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2149 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2150 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2151 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2152 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2153 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2154 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2155 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2156 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2157 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2158 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2159 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2160 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2161 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2162 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2163 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2164 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2165 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2166 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2167 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2168 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2169 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2170 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2171 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2172 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2173 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2174 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2175 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2176 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2177 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2178 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2179 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2180 - La vente est soumise au droit du pays où le bien a été acheté, à moins que le vendeur ne soit domicilié dans un autre pays ;

• L'2181 - La vente est soumise au droit du